

Référence : DP MAI 2013
Date : Jeudi 23 mai 2013

COMPTE RENDU de REUNION

Jeudi 23 mai 2013

DELEGUES du PERSONNEL

ORDRE DU JOUR :

C.G.T. : 69 questions
180 questions

**QUESTIONS D'ORDRE GENERAL
" CGT "**

Question N°1 – CGT- Métro

Malgré plusieurs demandes, le classeur des comptes rendu des DP n'est plus mis à jour depuis maintenant plus d'un an (dernière mise à jour Mars 2012) ! nous réitérons notre demande afin que le classeur puisse être consulté et à jour.

Réponse : Les CR sont à disposition dans Keonoo.

Question N°4 – CGT- Maintenance

Une personne qui cesse son activité professionnelle en cours d'année (retraite, départ etc...) Doit-il faire sa JS ?

Réponses : réponse DP MOIS AVRIL question n°12 CGT – UTA : Oui

Question N°3 – CGT- UTS

Est-ce que les cartes d'accès TECELY des élus leur permettent l'accès à la totalité des lieux du réseau Kéolis Lyon, salle de pause, bureau, dépôts, atelier, etc..... ?

Réponse : Normalement oui comme indiqué lors des précédentes questions posées sur le sujet sauf si les sites ont un interphone.

Question N°4 – CGT- UTS

Si cela n'est pas le cas nous exigeons demandons que cela soit fait rapidement. Ainsi que l'ensemble des salariés pour qui puissent profiter pleinement des salles de pause du réseau en cas de déplacement pour formation ou autre impératives du à leur fonctions.

Réponse : Seuls les élus bénéficient d'un accès global, nous ne pouvons accéder à votre demande.

UGICT-CGT question 15,

Concernant la communication, quelle est la définition de ce mot ?

Réponse : Processus par lequel une personne (ou un groupe de personnes) émet un message et le transmet à une autre personne (ou groupe de personnes) qui le reçoit, avec une marge d'erreurs possibles (due, d'une part, au codage de la langue parlée ou écrite, langage gestuel ou autres signes et symboles, par l'émetteur, puis au décodage du message par le récepteur, d'autre part au véhicule ou canal de communication emprunté).

UGICT-CGT question 26,

FOLIO 103 FEVRIER 2013, pourriez-vous mettre à jour les affectations des services ? Ceux-ci sont peut-être à l'origine des délais parfois curieux concernant la réception des CR DP.

Réponse : Nous prenons acte de votre demande.

Au-delà de acter, pourriez-vous procéder aux modifications ?

Réponse : Nous allons revérifier la liste des DP et leur affectation

UGICT-CGT question 27

Compteur HEC, nous demandons à ce que toutes les informations crédits/débit comme par exemple les régularisations apparaissent dans la gestion de ce compteur.

Réponse :

Dans ADAPIE une situation détaillée est à disposition, celle-ci indique tous les mouvements +/- liés aux « HEC – CAM », et cela date par date avec une historisation sur 3 mois. Cette situation est accessible (voir copie d'écran)

SERVICES COMPTES MEMOIRES AUTRES FONCTIONS

Consultation comptes mémoires Consultation des temps du cycle Mise en compte d'heures pour récupération Consultation heures mises en compte

Vous êtes ici: Comptes Mémoires > Consultation Comptes mémoires > Mouvements de compensation 

Mois précédent mars 2013 Mouvement(s) de compensation du mois Avril 2013 (état au 30/04/2013) Mois suivant mai 2013

Unité : UMVB
Date de la dernière clôture des attachements : 12/05/2013

Solde HEC Début de mois : 42:00

Date/férié	Jour	Crédit CAM	Crédit HEC	Heures payées	Récupération HEC
07/04/2013	Dimanche	05:38			
21/04/2013	Dimanche	05:38			
30/04/2013	Mardi			-11:16	
Total :		11:16	00:00	-11:16	00:00

Solde HEC Fin de mois : 42:00

UGICT-CGT question 30

Compensations 2013

- quelles sont les compensations pour la fête de la musique ?
- quelles sont les compensations pour les fêtes des lumières ?
- quelles sont les compensations pour les réveillons du 24 et 31 décembre 2013 ?

Réponses : Elles seront dans l'esprit de ce qui a été accordé en 2012 et présenté en CE

UGICT-CGT question 31

Congés annuels,

- quelle était la dérogation pour les congés 2012 ?
- combien reste-t-il de CB fin 04/13 à prendre dans l'entreprise ?
- combien de CB ont été payés en 2013 ?
- quel est le fonctionnement du déclenchement du paiement des CA restants ?
- quel est le fonctionnement du refus du paiement des CA restants ?
- comment fait un salarié, qui par exemple était arrêté jusqu'au 15 janvier 2013 pour lequel malgré son absence a droit malgré tout à 10 CA, pour savoir si ces 10 journées vont être payées ou reportées ?

Réponses :

- il n'y a pas de dérogation hormis les dispositifs légaux. Il n'y a pas eu de note drh sur le sujet
- solde CB fin Avril 2013 : 8516 jours
- Le système actuel ne nous permet pas de remonter l'information
- f) Le paiement des congés payés est un dispositif exceptionnel validé par le DRH. Les jours non pris ne sont pas payés.

UGICT-CGT question 32

Un salarié est en AT du 1^{er} Juillet 2012 au 31 juin 2013

- a) Combien de CA va-t-il perdre pour 2012 ?
- b) Quels seront les impacts sur sa prime de vacances versée en 2013 ?
- c) Combien de CA va-t-il perdre pour 2013 ?
- d) Quelles seront les incidences sur sa prime de vacances versée en 2014 ?

Réponses :

- a) 0
- b) Aucun
- c) 0
- d) Aucun

UGICT-CGT question 33

Un salarié est en MA du 1^{er} Juillet 2012 au 31 juin 2013

- a) Combien de CA va-t-il perdre pour 2012 ?
- b) Quels seront les impacts sur sa prime de vacances versée en 2013 ?
- c) Combien de CA va-t-il perdre pour 2013 ?
- d) Quelles seront les incidences sur sa prime de vacances versée en 2014 ?

Réponses :

- a) Près de la moitié
- b) Il devrait en perdre près de la moitié
- c) Près de la moitié
- d) Aucune. La PVA de 2014 est liée aux droits à congés de 2014.

UGICT-CGT question 34

Nous vous demandons de joindre au compte rendu les dernières grilles de salaires et primes de vacance.

Réponses : Joint au CR

UGICT-CGT question 35

NU

- a) à quelle date sont-elles soldées ?
- b) pourquoi sont-elles rattachées aux CAM pour le paiement ?
- c) combien de NU ont-elles été payées pour 2012 ?
- d) combien de NU ont-elles été récupérées pour 2012 ?
- e) combien de NU restent à prendre pour 2012 ?

Réponses : Le solde de NU non pris est reporté dans le HEC au 31/12

- a) Lorsque le HEC est à 42h, l'excédent à 42h est payé en CAM
- b) Ce chiffrage n'est pas possible. Il n'est pas possible de déterminer l'origine des heures de CAM payées
- c) NU d'avril 2013 : 3286,02 heures
- d) Aucun

UGICT-CGT question 45,

Travail de nuit,

- a) un salarié est-il toujours considéré travailleur de nuit après 270 heures de nuit réalisées ?
- b) Le critère de 270 heures pour un travailleur de nuit est-il comptabilisé sur une année civile ou sur une période de 12 mois glissants (période quelconque de 12 mois) ?
- c) Quels sont les critères des alternants inscrits dans le bilan social en heures et en mois ?
- d) Un salarié ayant effectué 269 heures de nuit au 31 décembre 2012 et 2 heures de nuit le 03 janvier 2013 est-il considéré travailleur de nuit à partir du 04 Janvier 2013, pourquoi ?
- e) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Janvier 2012 ?
- f) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Février 2012 ?
- g) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en mars 2012 ?
- h) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en avril 2012 ?
- i) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en mai 2012 ?
- j) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Juin 2012 ?
- k) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en juillet 2012 ?
- l) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Août 2012 ?
- m) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en septembre 2012 ?
- n) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Octobre 2012 ?
- o) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Novembre 2012 ?
- p) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Décembre 2012 ?
- q) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Janvier 2013 ?
- r) combien de salariés ont été considérés travailleurs de nuit en Février 2013 ?

Réponses :

- a) sur l'année civile OUI entre autres, c'est l'une des possibilités chez Keolis Lyon.
- b) Civile mais dans nos outils, un dispositif de « coche a priori » permet néanmoins d'identifier en travailleur de nuit, les salariés travaillant de manière régulière de nuit. (dispositif équivalent au glissant)
- c) 3*8
- d) Pas au sens des 270 h
- e) 0
- f) 15
- g) 21
- h) 47
- i) 95
- j) 149
- k) 209
- l) 259
- m) 305
- n) 355
- o) 391
- p) 433
- q) 0
- r) 15

UGICT-CGT question 55

Sur les annexes de bulletin de paie les intitulés formation ou délégation syndicale apparaissent, est-ce normal ? Est-ce légal ?

Réponse : Oui c'est normal, Oui c'est légal si c'est sur une annexe :

Il ne doit pas être fait mention sur le **bulletin de paie** de l'activité de représentation des salariés. La nature et le montant de la rémunération de l'activité de représentation figurent sur une **fiche annexée** au bulletin de paie qui a le même régime juridique que celui-ci et que l'employeur est tenu d'établir et de fournir au salarié. [C. trav. art. R 3243-4.](#)

UGICT-CGT question 56

La feuille de paie n'est pas adaptée au DIF, car aucune heure formation DIF ne sont payées ?

Réponse : le problème est en cours de résolution.

QUESTIONS DIRECTION SECURITE

**UGICT-CGT question 13,
Sommes-nous toujours en plan vigipirate? Et à quel niveau?**

Réponse : plan Vigipirate « rouge renforcé »

QUESTIONS DIRECTION BUS

Est-ce normale que le PC bus décode des bus qui rentrent en retard avant le conducteur receveur, sachant que c'est un des dernier bus de nuit de sa ligne ?

Réponse : Nous n'avons pas de consigne dans ce sens, merci de donner des précisions sur : la ligne, le N° de voiture, la date et l'heure.

Question N°2 – CGT- UTS

C17 Voiture 09, dernier bus de nuit le 14 Mai, sont DSO en panne, pas d'appel D ni autre bouton en fonction d'appel de sécurité, pourquoi ne pas lui avoir fait changer son bus, doit-il impérativement faire son dernier tour dans ces circonstances ?

Réponse : Si le bus n'a pas de DSO cela ne veut pas dire que l'appel D est HS, le CR a-t-il fait un essai? S'il a contacté le PCB nous pouvons penser que la liaison radio était en fonction. Le CR a-t-il fait un signallement pour que nous puissions faire une vérification ?

Il est difficile de répondre à cette question en l'état. La panne décrite est-elle survenu au moment de faire le dernier tour ou bien avant à la prise de service ? Il manque des informations. Il nous faut savoir si le CR à contacter le PC Bus pour prévenir des anomalies, comment (radio ?) et quand. Par ailleurs, si le bus n'a pas de DSO cela ne veut pas dire que l'appel D est HS. Ce sont deux fonctions différentes.

En tout état de cause, le changement d'un bus dont les fonctions de communication sécuritaires sont HS est impératif mais il est aussi impératif de faire le dernier tour.

QUESTIONS DEPARTEMENT CONTROLE INTERVENTION

UGICT-CGT question 28

DCI,

- a) qui est le RT du DCI nord ?**
- b) qui est le RT du DCI sud ?**
- c) qui est le RT du DCI métro ?**
- d) qui est le RT du DCI GAT ?**
- e) qui est le responsable du DCI ?**
- f) des changements sont-ils envisagés prochainement pour le RT du DCI nord ?**
- g) quels sont-ils ?**

- h) des changements sont-ils envisagés prochainement pour les autres personnes de l'encadrement DCI nord, quels sont-ils ?
- i) des changements sont-ils envisagés prochainement pour le RT du DCI sud ?
- j) Quels sont-ils ?
- k) des changements sont-ils envisagés prochainement pour les autres personnes de l'encadrement DCI sud, quels sont-ils ?
- l) des changements sont-ils envisagés prochainement pour le RT du DCI métro ?
- m) quels sont-ils ?
- n) des changements sont-ils envisagés prochainement pour les autres personnes de l'encadrement DCI métro, quels sont-ils ?
- o) des changements sont-ils envisagés prochainement pour le RT du DCI GAT ?
- p) quels sont-ils ?
- q) des changements sont-ils envisagés prochainement pour les autres personnes de l'encadrement DCI GAT, quels sont-ils ?
- r) des changements sont-ils envisagés prochainement pour le responsable du DCI ?
- s) quels sont-ils ?
- t) confirmez-vous nous avoir répondu qu'une information devrait être communiquée quant aux mouvements du personnel encadrant du DCI ?

Réponses :

- a) en cours de recrutement
- b) Alain PEYRACHE
- c) Herve MILLET
- d) Herve MILLET
- e) Freddy GERMAN
- f) Oui
- g) Voir réponse a
- h) oui à moyen ou long terme quels sont-ils ? des candidatures à la mobilités sont en cours d'analyse.
- i) Non
- j) voir réponse i
- k) Oui par l'arrivée du 2ème chef de groupe
- l) Non
- m) Voir réponse L
- n) oui à moyen ou long terme, des candidatures à la mobilités sont en cours d'analyse.
- o) Non
- p) Voir réponse o
- q) Non
- r) Non
- s) Voir réponse r
- t) oui, dès lors que les nouvelles recrues seront connues

UGICT-CGT question 47

DCI NORD, pouvez-vous nous dire qui seront les nouveaux encadrant?

Réponse : Non

UGICT-CGT question 48**Qui est nommé responsable territorial DCI NORD?**

Réponse : en cours de recrutement

UGICT-CGT question 49**Qui sera nommé coordinateur DCI NORD?**

Réponse : en cours de recrutement

UGICT-CGT question 50**Que deviendront les chefs de groupe du DCI NORD?**

Réponse : il y en aura toujours 2

UGICT-CGT question 51**Dans quels services les anciens encadrant du DCI NORD prendront-ils leurs nouvelles fonctions?**

Réponse : en cours de finalisation de mobilité

UGICT-CGT question 52**Ces mutations sont-elles des promotions?**

- a) **Si ces mutations ne sont pas des promotions, sont-elles des sanctions?**
- b) **Si ces mutations sont des sanctions pouvez-vous nous en donner les raisons?**

Réponse : ce ne sont ni des promotions, ni des sanctions, mais des mobilités convenues avec toutes les personnes concernées.

UGICT-CGT question 53**Allez-vous rapidement titulariser les faisant fonctions chef de bord, sachant que certains d'entre eux sont quasiment chef de bord à temps plein?**

Réponse : chaque fois qu'un poste de chef de bord se libère, c'est un FF qui le remplace à plein temps.

UGICT-CGT question 54**Des faisant fonctions chef de bord DCI SUD exercent à temps plein les fonctions de chef de bord au DCI NORD. Seront-ils titularisés?**

Réponse : il s'agit pour le moment de remplacement ponctuel en attendant un recrutement définitif.

UGICT-CGT question 57**Contrôle avec agent en alternance hors période et en UT, quel est le cadre de ces opérations?**

- a) **De combien d'agents composent ces équipes ?**

b) Qui tient le rôle de chef de bord ?

Réponse :

- a) entre 3 et 4 agents
- b) l'AM de l'UT missionne ces personnes

UGICT-CGT question 58

Les agents de maîtrise ont-ils des primes d'objectifs sur le taux de fraude ?

Réponse : Non

Question N°2 – CGT- Métro

Horaires 2647B du 08/05/2013 : services de 0180 à 0187 applicable les dimanches et jours fériés.

- a) **Ces horaires ont une amplitude allant de 2 heures à 7 heures 54 mn, par qui ces horaires ont été faits ?**
- b) **Sur la demande de qui ?**
- c) **Par qui ces horaires ont été validés ?**
- d) **A qui ces horaires s'appliquent 'ils ?**
- e) **Est-ce là, votre volonté affichée lors des dernières DP de travailler sur les horaires afin qu'ils tendent au plus près des 7 heures d'amplitude?**

Réponses : Pour rappel, il s'agit des horaires renforcés sur dimanche et jours fériés suite ouverture des centres commerciaux. Ce sont les mêmes horaires que les années précédentes.

- a) l'amplitude horaire réelle va en réalité de 5h02 à 7h54.

Il est rappelé que les habillages sont sortis bruts de Hastus (d'où des morceaux de 2H) et doivent être retravaillés après. Il n'a jamais été envisagé de faire travailler les conducteurs métro 2H seulement sur une journée. Ces horaires n'auraient donc jamais dû être affichés et ont été retirés

La direction réaffirme sa volonté d'équilibrer au mieux les journées et de se rapprocher de la VJM de 7H. L'extension Oullins en sera l'occasion.

Les éventuels petits morceaux résiduels de journées sont attribués dans ce cas aux assureurs dans le cadre de leur journée de 7H30.

Il est rappelé par ailleurs que la plus petite journée comprend 40 min de pause payée. La plus grande journée comprend 56 min de pause payée et en outre 54 min de dispo accolée aux pauses. Les horaires sont faits par le technicien horaire.

- b) A la demande du service offre/marketing suite ouverture des centres commerciaux les dimanches et jours fériés
- c) Horaires fabriqués par Hastus et mis dans Titan par le technicien horaire. L'ordo positionne ensuite les groupes (agents) sur les services, sous le contrôle du responsable opérationnel
- d) A tous les conducteurs métro (y compris les intérimaires)
- e) Comme déjà indiqué, les journées et horaires seront revus avec l'extension Oullins et nous ferons un maximum pour équilibrer les journées

Question N°3 – CGT- Métro

Il a été demandé aux conducteurs le 15 Mai après- midi de passer une annonce dans les rames après leurs départs de la station Ampère en direction de Perrache. Cette Annonce consiste à faire préparer aux usagers leur titre de transport en vue d'un Contrôle.

- a) De qui est venu cet ordre ?
- b) Dans quel but ?
- c) Est-ce une nouvelle tâche dédiée aux conducteurs (trices)?
- d) Ne pensez-vous pas qu'il y a un risque accentué de tirage de KTA ?
- e) Pensez- vous que cela va améliorer l'image du conducteur (trice) de Métro ?
- f) Pensez-vous faire diminuer les agressions envers les conducteurs (trices) avec ce genre de « nouveauté » ?

Réponses :

- a) Une demande a été faite au métro par les équipes TCI
- b) Faciliter le contrôle dans une station où les clients sont souvent pressés et stressés (correspondance train, tram, bus)
- c) Le passage de messages aux clients fait partie du métier de conducteur
- d) Non, la consigne est de passer le message après les 70 mètres
- e) Cette consigne n'aura pas d'impact positif ou négatif sur l'image des conducteurs
- f) Cela n'aura pas d'impact sur la sécurité des conducteurs

Les conducteurs métro ne sont en aucun cas mis en danger puisqu'ils font les annonces de leur cabine après le départ de la station précédente et ne sont en contact direct avec les voyageurs à aucun moment. Cette consigne est de nature à contribuer à faire baisser le risque d'agression des agents de contrôle. Les retours de ces derniers sont ainsi très positifs. En effet, les clients ont déjà préparé leur titre et gagnent un temps non négligeable pour rejoindre leur correspondance, ce qui évite de nombreux conflits avec les contrôleurs. Pour les fraudeurs, sachant qu'il y a un contrôle, ils sont moins surpris et se préparent à être verbaliser.

UGICT-CGT question 16,**Agents de ligne TRAMWAY,**

- a) quel est le nombre de personne actuellement en poste ?
- b) quel est le nombre de personne actuellement en formation ?
- c) quel est le nombre d'avenant réalisé suite au changement de poste ?
- d) quel est ce type d'avenant, quel est son contenu ?
- e) quel est le nombre de personne actuellement en cours de recrutement ?
- f) quel est le nombre de personne restant à recruter ?
- g) quel est l'objectif quantitatif concernant l'effectif souhaité ?
- h) existe-t-il un vivier, comment est-il constitué, quel est son contenu ?
- i) est-il prévu la mise en place d'un vivier ?

Réponses :

- a) 5

- b) 3 viennent d'être formés + 1 actuellement en formation conduite Tram
- c) 5
- d) Avenant classique avec la seule mention du poste AL Tram (cf. exemple en PJ)
- e) 2 autres agents ont été identifiés et ont réussi l'ensemble du process de recrutement et seront mis en vivier.
- f) 0 en 2013
- g) Les Als sont 5 aujourd'hui et nous tendons vers 1 dizaine d'ALS tram à terme
- h) Oui, il est constitué des agents identifiés lors du dernier Appel d'offre. Il y a une majorité de conducteurs tram mais le dernier appel d'offre avait été ouvert.
- i) Vivier déjà mis en place : cf. réponses ci-dessus

UGICT-CGT question 17,

UTM, concernant le vivier régulateur METRO, quels sont les critères permettant de déterminer l'affectation d'un AL plutôt qu'un autre à ce poste ?

Réponse : L'accès au vivier se fait selon une procédure d'appel d'offre classique avec entretien recrutement et test SNCF. Par la suite, le choix parmi les agents en vivier pour être affecté un poste régulateur, se fait en fonction des compétences démontrées lors des postes tenus.

UGICT-CGT question 18,

UTM Als, prolongement d'OULLINS

- a) **Quels seront les secteurs concernés par toutes les sortes de modifications ?**
- b) **Quelles seront les nouvelles attributions des stations par secteur ?**
- c) **Quels seront les effectifs pour chacun de ces secteurs ?**
- d) **Quels seront tous les types de modifications ?**
- e) **Quelles seront les nouvelles procédures de travail ?**
- f) **Quels seront les secteurs amenés à changer de roulement ?**
- g) **Quelles seront les nouvelles trames de ces roulements ?**
- h) **Quels seront les secteurs exclus de toutes sortes de modifications**
- i) **Quelle sera la nouvelle répartition du nombre d'Als par RDS ?**

Réponses :

- a) Gerland et La Soie
- b) Gerland récupère Oullins, pour les autres une réflexion est menée actuellement
- c) 14 AL sur Oullins, 14 à La Soie, pour les autres aucun changement COMBIEN ?
- d) Nous travaillons actuellement sur la procédure de fermeture des lignes AB . les roulements de travail La Soie et Gerland seront modifiés avec 14 lignes
- e) Pas d'autres changements sur les procédures de travail que celle mentionnée au d)
- f) Gerland/Oullins et La Soie
- g) Elles sont en cours d'élaboration
- h) La procédure de fermeture pourrait impacter tous les secteurs AB à des degrés différents. Des propositions de procédure de fermeture sont demandées actuellement aux AL et RDS
- i) La Soie 14 ; Charpenne/Perrache 19 ; Part-Dieu/Oullins 21

UGICT-CGT question 19,

Prime agent de ligne métro,

- a) **Quels sont les objectifs d'attribution pour les Als?**
- b) **Quels sont les objectifs de distribution pour les encadrants ?**

- c) **A défaut de compréhension pour la perception de celle-ci, pouvez-vous nous expliquer ce que les Als qui n'ont rien perçu doivent continuer à faire pour ne pas percevoir les prochaines ?**
- d) **Comment expliquez-vous la différence du montant des primes entre Als de secteur différents entre 200 et 800 euros ?**

Réponses :

- a) Une implication particulière et investie dans l'activité de la ligne, la fraude, la synergie, le maintien des compétences, la relation client, le positionnement maîtrise, la continuité de service...
- b) récompenser et distinguer par une prime l'implication particulière susvisée
- c) cette question n'appelle pas de réponse.
- d) Les primes vont en réalité de 300€ à 600€ et varient en fonction de l'implication remarquée des agents dans la réalisation de leurs missions.

UGICT-CGT question 20,

UTM, réunion Als/encadrement,

- a) **Pouvez-vous nous faire parvenir le compte rendu de la réunion du 13/04/13?**
- b) **A quelles dates auront lieu les prochaines pour A, B et D ?**

Réponse :

- a) merci de préciser de quelle réunion il s'agit car le 13 avril étant un samedi, aucune réunion ce jour-là. Par ailleurs, il n'y a pas systématiquement de compte-rendu.
- b) Pour AB fin mai (27 ou 29) et D courant juin

UGICT-CGT question 22,

UTM Als, fonctionnement FL,

- a) **Pouvez-vous nous expliquer les raisons du changement de fonctionnement ?**
- b) **Quelles sont les nouvelles règles, principes, priorités ou autres nous permettant de comprendre ces modifications ?**
- c) **Nous vous demandons de laisser inscrit en retrait le service précédent la mise en XXX ?**

Réponse :

- a) Pas de changement de fonctionnement
- b) Pas de modification
- c) Le service précédent est bien noté sous le XXX

UGICT-CGT question 23,

UTM recyclage MPL75,

- a) **Quelle est la liste des personnes réalisant ces recyclages et leur fonction ?**
- b) **Quelles sont leurs formations ?**
- c) **Quelles sont les qualités exigées ?**
- d) **Comment nomme-t-on les personnes réalisant les recyclages ?**
- e) **Pourquoi le nom des personnes qui dispensent les recyclages n'est pas précisé sur l'invitation envoyée aux participants ?**

- f) le programme de cette première journée est-il adapté, figé ou évolutif ?
- g) faut-il privilégier la qualité des secours réalisés ou bien privilégier le nombre de secours à effectuer ?
- h) quel est le nombre obligatoire de secours à effectuer pour le programme de la première journée de ce recyclage ?

Réponse :

- a) Formateurs et formateurs relais (régulateurs, AL, CDG)
- b) Formation de formateur
- c) Bonnes connaissances, maîtrise technique métro et qualités pédagogiques
- d) Ils se nomment « formateurs relais ». ils sont choisis sur volontariat et décision de l'encadrement en fonction de leurs compétences.
- e) Nous ne savons pas toujours au moment de l'envoi des invitations le nom du formateur.
- f) La 1^{ère} journée consacrée notamment à la révision des secours, a un contenu préétabli. En PJ le programme déjà fourni le mois précédent.
- g) Les 2 ne sont pas incompatibles
- h) minimum 1

UGICT-CGT question 24

UTM, qui se cache réellement derrière le poste de responsable de l'UO, un communiqué va-t-il être réalisé dans ce sens ?

Réponse : Merci de préciser la question.

UGICT-CGT question 25,

UTM, adjoint de l'UO

- a) quelle est sa nouvelle définition de fonction ?
- b) quelle était l'ancienne ?
- c) est-il habilité aux écoutes téléphoniques ?
- d) est-il habilité à l'extraction d'informations issues des écoutes téléphoniques ?
- e) est-il dispensé d'informer les personnes concernées par ces écoutes ?
- f) Le CIL de kéolis-lyon est-il informé à chaque écoute ?
- g) De quelle manière celui-ci est-il informé ?
- h) De quelle manière ces informations concernant les demandes de consultation sont-elles consultables ?
- i) Qui a eu en charge de réaliser la demande auprès de la CNIL ?
- j) Etes-vous en capacité à nous fournir la demande réalisée ?
- k) Etes-vous en capacité à nous fournir la réponse de la CNIL ?
- l) A-t-il vocation à supprimer les postes de RDS restants ?
- m) Pourquoi ne tient-il pas compte des explications fournies par les RDS ?
- n) Pourquoi continue-t-il à interroger ceux-là ?
- o) Nous apprenons aujourd'hui que celui-ci interroge le responsable exploitation, à quelle fin ?
- p) Est-il en charge du recrutement du responsable exploitation au sein d'UTM ?
- q) Pouvez-vous nous rassurer qu'avec de tels agissements il ne risque pas de remettre en cause sa crédibilité ?

Réponse :

- a) Toujours la même à savoir adjoint de la responsable d'unité opérationnelle
- b) sans objet, pas de changement
- c) en préambule, il ne s'agit pas d' « écoutes téléphoniques » mais de l'écoute, a posteriori, d'enregistrement d'échanges radio lorsque la situation le nécessite. La réponse est oui avec l'accord des responsables PC
- d) Non
- e) Oui
- f) Non.
- g) La réponse négative à la question f) rend sans objet la question g)
- h) Après de l'encadrement PC
- i) Aucune demande à la CNIL. Compte tenu du type de traitement, celui-ci fait l'objet d'une inscription au registre du CIL et non d'une déclaration à la CNIL
- j) La réponse négative à la question i) rend sans objet la question j)
- k) La réponse négative à la question i) rend sans objet la question k)
- l) Non
- m) Les explications sont prises en compte par la responsable d'unité
- n) C'est son travail
- o) De qui parlez-vous ? pour rappel, le poste de REX est en cours de recrutement
- p) Non
- q) Cette question n'appelle pas de réponse

UGICT-CGT question 29

UTM, suite à : UGICT-CGT question 12, concernant les rappels qui doivent être fait par les RRH pour UTM,

- a) de quelle manière sont-ils réalisés?**
- b) Pourriez-vous faire un rappel pour que ces rappels soient réalisés et pris en compte ?**

Réponse : Merci d'expliciter votre question

Concernant votre réponse, merci de nous indiquer ce que vous n'avez pas compris et répondre à la question.

Réponse : comme indiqué lors de la réunion DP de mars, il serait utile d'expliciter les rappels visés si vous souhaitez obtenir une réponse.

UGICT-CGT question 36,

Chef de quart UTM,

- a) quelle est la fiche de poste du poste chef de quart ?**
- b) quelle est la liste des missions pour les chefs de quart ?**
- c) Le PC métro est-il un poste de sécurité, merci de détailler et préciser quels types de sécurité sont concernés ?**
- d) Quelles sont les missions des agents habilités SSIAP1 ?**
- e) Quelles sont les missions des agents habilités SSIAP2 ?**
- f) Une période d'activité en tant que SSIAP1 est obligatoire avant de suivre une formation de SSIAP2. Comment se décompose cette période transitoire pour justifier cette formation ?**

Réponses :

- a) fiche référentiel métier en pièce jointe

- b) cf. à missions listées à titre indicatif dans fiche de poste précitée
- c) Sécurité ferroviaire, sécurité des biens et des personnes
- d) Voir fiche ci-après
- e) idem
- f) 1607 heures entre le SSIAP 1 et 2 le candidat doit justifier du nombre d'heures

**Fiche : Obligations dans le cadre de la surveillance des gares
Habilitation des personnels (chefs de quart, agents de ligne), missions**

1. Obligation dans le cadre de la surveillance des gares

L'article GA 41 traite du service de sécurité en distinguant :

- les gares ne faisant pas l'objet d'une surveillance centralisée.
- les gares faisant l'objet d'une surveillance centralisée (**cas du Métro de Lyon**) pour lesquelles est exigée la présence d'un agent qualifié SSIAP 2 au PCC métro est obligatoire.

Surveillance et service de sécurité incendie					
Sans surveillance centralisée			Avec surveillance centralisée		
1 ^{ère} catégorie			1 ^{ère} catégorie		
Souterraine ou partie souterraine d'une gare mixte >6 m	Site comportant une ou plusieurs GA non isolées entre elles	Gares complexes	Autres gares	Souterraine ou partie souterraine d'une gare mixte >6 m	Site comportant une ou plusieurs GA non isolées entre elles
				Gares complexes	
A pied d'œuvre Service de sécurité incendie composé de 3 agents SSIAP dont 1 SSIAP 2			1 personne désignée (au minimum)		
			Surveillance par une personne désignée (au minimum) présente dans l'établissement et entraînée		
			Au poste central de sécurité incendie (GA42) 1 agent SSIAP 2, chargé d'assurer la gestion d'un évènement relatif à la sécurité incendie		

2. Habilitation des personnels

Le service de sécurité incendie doit être assuré suivant le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements.

- Soit par des personnes désignées par le chef d'établissement et entraînées et formés à la manœuvre des moyens de secours (**cas du Métro de Lyon**)
- Soit par des agents de sécurité incendie.
- Soit par des sapeurs pompiers d'un service public de secours et de lutte contre l'incendie.

Concernant la formation de notre personnel, l'instruction des personnes désignées pour assurer la sécurité contre l'incendie doit être conduite à l'initiative et sous la responsabilité du chef d'établissement. Les formations

dispensées doivent être conformes à la demande de la réglementation et couvrir les missions imposées par l'article MS 46 du règlement de sécurité.

Concernant l'obligation de formation SST celle-ci n'est pas obligatoire dans le cadre de leur mission de sécurité incendie (l'obligation de formation « SSIAP 1 » n'étant pas imposé avec une surveillance centralisée).

Attention, bien distinguer les obligations de l'employeur dans un établissement recevant du public et les obligations liées à la protection des travailleurs. La formation SST pouvant servir dans les cas.

3. Missions des personnels désignés (article MS 46)

- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.
- Assurer l'accès à tous les locaux communs ou recevant du public aux membres de la commission de sécurité lors des visites de sécurité.
- Organiser des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie, y compris dans les locaux non occupés.
- De faire appliquer les consignes en cas d'incendie.
- Diriger les secours en attendant l'arrivée des sapeurs pompiers, puis se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs pompiers.
- De tenir à jour le registre de sécurité.

4. Formation SSIAP 2 au PCC

En accord avec le SDIS 69, afin de pouvoir être conforme à la réglementation, les chefs de quart du PCC Métro devront passer dans un premier temps l'habilitation « SSIAP 1 » puis un ans après l'habilitation « SSIAP 2 » Les Chefs de quart pour se présenter à la formation SSIAP 2 devront remplir les conditions suivantes :

- Avoir exercé l'emploi d'agent de service sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois
Le SDIS 69 nous a confirmé que le faite de tenir le poste de chef de quart était assimilable à une fonction d'agent de sécurité. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

-Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes (AFPS, PSC 1 de moins de deux ans, SST ou PSE 1 en cours de validité)

- Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois.

UGICT-CGT question 37

OPCAS UTM,

- a) Dans quels cadres les OPCAS doivent déclencher une évacuation d'une ou de plusieurs stations ?
- b) Dans quels cadres les OPCAS doivent réarmer une évacuation station, selon quels critères et quelles peuvent-être les donneurs d'ordre ?
- c) Quelles sont les consignes correspondantes aux actions d'évacuation ?

Réponses :

- a) A noter : OPCAS sont OIC aujourd'hui.
Il n'y a pas de liste exhaustive des cas. 2 cas ont fait l'objet de procédure (jointes en annexe) : alerte à la bombe et station Parilly en cas de forte intempérie car cela fait disjoncter les équipements. Sinon, autres cas : sur ordre du chef de quart, suite mouvement de foule et panique signalé par l'AL ou vu à la caméra par l'OIC, et suite incident d'exploitation.

- b) Il n'existe pas de liste exhaustive. Par exemple Dans les cas énoncés au a), réarmement en fin d'incident sur ordre du chef de quart.
- c) Sur ordre du chef de quart

UGICT-CGT question 38,

Maintien d'habilitation à la conduite manuelle sur la ligne D,

- a) **Comment les Als maintiennent-ils leur habilitation à la conduite manuelle avec voyageurs du matériel MPL 85 ?**
- b) **Dans le plan de formation, est-il prévu un recyclage à la conduite manuelle avec voyageurs du matériel MPL 85 ?**
- c) **Les RDS estiment, ainsi que la DML, que le recyclage à la conduite manuelle du matériel MPL 85 doit s'effectuer lors du train blanc. Les Als sont-ils accompagnés d'un formateur, comme prévu dans le RSE ?**
- d) **Nous vous demandons le paragraphe concernant le maintien des compétences à la conduite manuelle avec voyageurs pour la ligne D.**

Réponses :

- a) Pas de maintien d'habilitation avec voyageurs, la conduite manuelle avec voyageurs n'est autorisée que pour rapatrier un train en station
- b) Non
- c) Non, mais les AL peuvent conduire en manuel lors du recyclage, le train blanc sert au maintien des compétences et non de recyclage
- d) Pas de mention explicite de conduite manuelle avec voyageurs dans le RSE

Extrait RSE :

Art. 7.4. Formation continue des agents

Les Agents Habilités à la conduite bénéficient, tout au long de leur carrière, et de façon périodique, d'une formation continue donnée par le formateur au sein de la Direction Secteur Modes Lourds (extension de ligne, nouveau matériel,...).

Il en est de même pour tous les emplois de sécurité intervenant dans l'exploitation du mode métro, c'est-à-dire de toutes les personnes qui ont l'habilitation à la conduite.

Les recyclages annuels de formation reprennent les principes fondamentaux des différents métiers. De plus, il est mis à profit ces périodes pour expliciter, suite à certains incidents d'exploitation les retours d'expérience qui en ont découlés. Le secours d'un train est revu systématiquement.

Un planning annuel est mis en place par l'animateur en accord avec le CUO et la direction Secteur Modes Lourds.

Art. 7.5. Suivi des compétences des agents

Les formations sont inscrites au plan de formation annuel.

Les entretiens périodiques entre l'agent et son responsable hiérarchique direct d'une part et les évolutions système, les nouveaux matériels, les analyses d'incidents et les retours d'expérience d'autre part permettent de déterminer les éventuels besoins en formation et recyclages.

UGICT-CGT question 39**UTM, attachement des Agents de Ligne D sur la période Juillet et Août 2013**

- a) **Quel est le nombre minimum d'agents habilités pour exploiter la ligne D ?**
- b) **Peut-on considérer que ce nombre minimum d'Als est un mode dégradé ?**
- c) **Quelle est la définition d'un mode dégradé ?**
- d) **Quelle est la définition d'un mode nominal ?**
- e) **Un mode dégradé peut-il être programmé ?**
- f) **En cas d'absence imprévue que ce passe-t-il ?**
- g) **Existe-t-il ou va-t-il exister le poste « Matin plus » sur le site de Saxe Gambetta, l'AL faisant ce poste devant couvrir 5 stations de Guillotière à Monplaisir Lumière ?**
- h) **Alors qu'il y a des postes à dispo, comment se fait-il qu'il existe des postes non couverts ? Exemple : les 23, 29, 30 et 31 Juillet.**
- i) **Comment se fait-il que l'on programme des postes non couverts quand des personnes habilitées sont programmées travaillantes ?**
- j) **Comment se fait-il que les RDS programmés travaillant pendant ces périodes ne tiennent pas les postes manquants pour la période de Juillet et d'Août ?**

Réponses :

- a) 6
- b) Non
- c) Moins de 6 agents présents. Dans ce cas, la ligne n'est pas exploitée en entier.
- d) minimum 6 agents
- e) Non
- f) mise en place du mode dégradé par le chef de quart
- g) Non
- h) Les viviers AL ou RDS assureront ces postes
- i) Les postes seront couverts en priorité par les viviers ou sinon par les RDS
- j) Ils n'apparaissent pas encore au roulement, mais tiendront ces postes si nécessaire (pas de dispo ou pas de vivier)

UGICT-CGT question 40**UTM, ascenseurs,**

- a) **Quel est l'organisme de contrôle qui est agréé pour le maintien de la conformité des ascenseurs ?**
- b) **Faut-il avoir une habilitation pour manipuler les ascenseurs ?**
- c) **Les Agents de ligne sont-ils informés et formés sur les nouveaux équipements, de quelle manière comme par exemple l'ascenseur n°4 de la station Bellecour ?**
- d) **La formation sur tous les types d'ascenseurs est-elle intégrée dans les formations initiales d'agent de ligne ?**
- e) **Existe-t-il un recyclage concernant la formation sur les ascenseurs, de quoi et comment se compose-t-il ?**

Réponses :

- a) L'organisme agréé pour le maintien de la conformité des ascenseurs est la Société SOCOTEC.
- b) une habilitation n'est pas nécessaire. Il faut avoir suivi la formation dispensée par Philippe GUILLAUME et Franck VERMAELEN.
- c- Le RDS du secteur veille à ce que ses agents soient formés
- d- Oui
- e- Non mais actuellement à l'étude

UGICT-CGT question 41

UTM, vivier Als,

- a) Quel est le but de former un vivier ?
- b) Quand une personne en vivier tient un poste à la conduite métro, est-il préférable d'employer celle-ci à tenir un poste d'AL ou bien de le laisser à la conduite et employer un conducteur non formé ?

Réponses:

- a) Avoir des agents déjà formés pour pallier à des absences temporaires. Egalement, commencer à les faire monter en compétence dans l'attente d'une nomination définitive. Cela permet d'être plus réactif pour remplacer de manière pérenne les postes vacants.
- b) Pour les groupes accompagnateur AL, tous les conducteurs peuvent les faire. Pour un poste AL, ce sont les conducteurs en vivier

UGICT-CGT question 42

UTM, rôle de l'AL en cas de SNA, quand un AL est programmé en fraude et qu'un SNA se déclare pour un même horaire de service, quelle doit être la priorité ?

Réponse : La priorité sera donnée à l'exploitation

UGICT-CGT question 43,

UTM, panne matériel roulant,

- a) quelles sont les pénalités prévues quand une rame tombe en panne en assurant un service commercial ?
- b) quelles sont les pénalités prévues quand un SNA se déclare suite à une rame qui ne peut pas sortir à cause d'une panne déjà déclarée ?

Réponse : il n'y a pas de distinction entre ces 2 cas au niveau des pénalités.

Sur le tarif : voir la Convention

UGICT-CGT question 44,

PCC métro, quel le nombre d'heures de RTT payés pour 2012 ?

Réponse : Les RTT non pris sont travaillées et peuvent déclencher le paiement d'heures excédentaires ou supplémentaires.

Il n'est pas possible d'identifier l'origine des heures payées en fin de cycle et donc nous ne pouvons vous indiquer le nombre d'heures de RTT payées en fin de cycle.

UGICT-CGT question 46,

Fichier informatique pour le suivi de l'activité fraude des ALS,

- a) confirmez-vous l'existence de ce fichier ?**
- b) Où sont récoltées les données liées à l'activité contrôle des agents de ligne ?**
- c) Quelles sont les données recueillies pour l'élaboration de ce fichier de contrôle d'activité ?**
- d) Par qui ces données sont-elles traitées et intégrées dans ce fichier ?**
- e) Quelles sont les exigences règlementaires pour pouvoir extraire ces données ?**
- f) Quelles sont les démarches effectuées dans ce sens ?**

Réponses :

- a) L'activité des ALS est effectivement suivie en matière de contribution à la lutte contre la fraude.
- b) Dans l'info centre billettique (SBIL) en lien avec la CREC (pour l'attachement des agents sur une UT).
- c) La date, le mode de contrôle (filtrage ou verbalisation), le temps de contrôle (en jour), les voyageurs contrôlés, les infractions relevées, les infractions payées sur voiture, le nom et le matricule des agents.
- d) Utilisation de BO pour remonter l'activité par agent de ligne sur le mois M. Les données remontées par BO sont extraites de l'infocentre billettique (le SBIL), lui-même alimenté par les PDC une fois mis sur leur base.
- e) Mêmes démarches que pour toutes les autres demandes de requêtes, elles sont réalisées par les personnes habilitées
- f) Mêmes démarches que pour toutes les autres demandes de requêtes, elles sont réalisées par les personnes habilitées

QUESTIONS DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE

Question N°1 – CGT- Maintenance

Quels sont les critères d'attribution de la prime annuelle dans les services technique surface ?

A°) Quelle est la valeur de cette prime ?

B°) Est-elle liée au coefficient ?

C°) Pour un même coefficient peut-elle varier ?

D°) Quel est l'écart entre la prime Maximum et la prime minimum ?

Réponses :

1°) A) Elle est définie par le manager en fonction de la performance constatée lors de l'exercice civil précédent

B°) Elle n'est pas liée au coefficient de l'agent

C°) Dans la mesure où elle n'est pas liée au coefficient, son montant peut varier.

D°) Elle peut aller jusqu'à 3000€

Question N°2 – CGT- Maintenance

Vu la mauvaise qualité des lacets des chaussures de sécurités nous exigeons demandons l'attribution de lacets supplémentaire.

Réponse : De nouvelles chaussures de sécurité ont été testées puis sélectionnées. Durant l'ensemble des essais, aucun défaut de qualité des lacets n'a été remonté. De plus, ces nouvelles références étant de gamme supérieure, cette potentielle anomalie sera corrigée.

Question N°3 – CGT- Maintenance

Les camions de dépannage de la maintenance surface sont-ils tous conforme pour pouvoir tracter les articuler (PTRA) ?

Réponse : Certains le sont mais pas tous.

UGICT-CGT question 1

Un salarié alerte le CHSCT d'une problématique dans l'atelier Métro A/B. De l'insonastic, matière cancérogène (amiante), s'effrite au niveau des certaines portes palières MPL75 (Métro A/B). Ceci a été constaté durant le travail sur les « visites portes » le 24 avril 2013. Sachant que le CHSCT avait attiré l'attention de la direction en 2012, à l'occasion de plénières, sur la potentielle dégradation de l'insonastic contenu à l'intérieur des rames et d'en faire un point de vigilance, pourquoi le CHSCT n'a pas été informé immédiatement par l'entreprise de cette problématique ?

Réponse : Un salarié a alerté sa hiérarchie au sujet de particules qui lui sont tombées dessus lors de l'ouverture d'un vousoir de porte. Les particules en question n'ont pas été retrouvées, l'expert n'a pas trouvé d'indice permettant de dire que de la matière amiantée s'est effritée. Des investigations complémentaires sont en cours. Le CHSCT a émis un constat d'alerte et une réponse lui a été apportée.

UGICT-CGT question 2

Pourquoi le CHSCT n'est pas informé des mesures de prévention qui sont prise en la matière ?

Réponse : Le CHSCT a été informé des mesures conservatoires prises à la suite de cet incident, au travers du constat d'alerte.

UGICT-CGT question 3

Pourquoi les « visites » sur les portes se font sans consigne particulière ?

Réponse : L'analyse des risques réalisée fin 2012 avait conduit à considérer que les interventions sur les mécanismes de portes (hors dépose du mécanisme lui-même) ne présentent pas de risque d'inhalation de poussière d'amiante. Nous avons suspendu les interventions sur les portes depuis cet incident.

UGICT-CGT question 4

Combien de salariés travaillent sur les portes ?

Réponse : L'ensemble des agents de maintenance métro de Poudrette est susceptible de travailler sur les mécanismes de portes en préventif ou en correctif. Soit une trentaine d'agents.

UGICT-CGT question 5

Combien de salariés sont potentiellement soumis à la chute d'insonastic sur leur corps ?

Réponse : En l'état actuel de nos investigations, nous n'avons pas mis en évidence de phénomène de chute d'insonastic. Des essais ont été réalisés le 17/05 pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. Les premiers résultats n'ont pas mis en évidence de fibres d'amiante dans l'air lors du dépoussiérage des mécanismes de porte.

UGICT-CGT question 6

Depuis combien de temps la direction local et les managers connaissent-t-ils ces problèmes de dégradation et d'effritement ?

Réponse : Ce problème n'est pas confirmé à ce jour, des investigations complémentaires sont en cours.

UGICT-CGT question 7

Pourquoi les salariés ne sont pas informés et mis en retrait de cette situation en cas d'effritement d'insonastic constaté ?

Réponse : Suite à la chute de particules, des mesures conservatoires ont été mises en place et communiquées à l'ensemble des salariés concernés.

UGICT-CGT question 8,

Combien de rames sont « polluées » par ces effritements ?

Réponse : Ce problème d'effritement n'est pas confirmé à ce jour, des investigations complémentaires sont en cours. Les mesures réalisées en avril pendant 24h sur 2 rames en circulation n'ont pas révélé de présence de fibre d'amiante dans l'air des compartiments motrice et remorque. L'expert n'a relevé aucun indice montrant une éventuelle pollution des rames MPL75.

UGICT-CGT question 9,

L'atelier est-il pollué par cette fibre ?

Réponse : Les mesures d'empoussièrement réalisées dans l'atelier et dans les rames ne révèlent la présence d'aucune fibre d'amiante.

UGICT-CGT question 10,

Les usagers des T.C.L. sont-ils informés également à ce jour que de l'insonastic peut s'effriter au niveau des portes et tomber sur leur corps ?

Réponse : Ce problème n'est pas confirmé à ce jour, des investigations complémentaires sont en cours. La rame ayant eu le souci a été retirée. Les mesures réalisées en avril pendant 24h sur 2 rames en circulation n'ont pas révélé de présence de fibre d'amiante dans l'air des compartiments motrice et remorque. L'expert n'a relevé aucun indice montrant une éventuelle pollution des rames MPL75.

**UGICT-CGT question 11,
Serait-il judicieux de faire un communiquer aux usagers sur la dangerosité de l'exposition à l'insonastie ?**

Réponse : L'état des rames de métro, les modes opératoires et les surveillances mis en place garantissent l'absence de propagation de fibre d'amiante dans les rames de métro. Il ne paraît pas opportun de faire un communiqué aux usagers sur le sujet.

**UGICT-CGT question 12,
À qui profite la désinformation sur le sujet amiante ?**

Réponse : A personne

**UGICT-CGT question 14,
si oui, nous demandons que les portails du dépôt des Pins soient réparés le plus tôt possible, car pour la sécurité du personnel et des biens, la réponse du responsable bâtiment (pas de budget) n'est pas la bienvenue.**

Réponse Les portails d'accès aux zones de travail, comme les portails d'accès aux UT font l'objet de contrats de maintenance. Les portails d'accès aux remisages sont historiquement bloqués en position ouverte. Leur remise en état passe par une demande d'investissements Sytral.

UGICT-CGT question 34



SALAIRES DE BASE MENSUELS A COMPTER DU :

1er avril 2013

SALAIRES SUIVANT LA FORMULE : S = 884,05 X COEFFICIENT X %ANCENNETE (+ 41,81 euros)

AUGMENTATION : 0,50%
POINT 100 : 884,05
PRIME FORAITAIRE BRUTE : 41,81

COEF	PALLIER	STAGE EMBAUCHE	TTTULA RISATION	5E CLASSE + 1 AN	4E CLASSE + 3 ANS	3E CLASSE + 5 ANS	2E CLASSE + 10 ANS	1E CLASSE + 15 ANS	H. CLASSE A + 20 ANS	H. CLASSE B + 24 ANS	H. CLASSE C + 28 ANS	H. CLASSE D + 32 ANS	H. CLASSE E + 36 ANS
165	3B	100%	103%	107%	110%	112%	114%	117%	120%	124%	128%	132%	136%
170	4	1 500,49	1 544,25	1 602,60	1 646,36	1 675,53	1 704,71	1 748,47	1 792,23	1 850,58	1 908,92	1 967,27	2 025,62
180	5B	1 544,70	1 589,78	1 649,90	1 694,98	1 725,04	1 755,10	1 800,19	1 845,27	1 905,39	1 965,50	2 025,62	2 085,73
185	6	1 633,10	1 680,84	1 744,49	1 792,23	1 824,05	1 855,88	1 908,62	1 951,36	2 015,01	2 078,66	2 142,31	2 205,96
195	7B	1 677,30	1 726,37	1 791,79	1 840,85	1 873,36	1 906,27	1 955,34	2 004,40	2 069,62	2 135,24	2 200,66	2 266,08
200	8	1 763,71	1 817,42	1 886,38	1 936,10	1 972,38	2 007,05	2 056,77	2 110,49	2 179,44	2 248,40	2 317,35	2 386,31
205	9	1 809,91	1 862,95	1 933,68	1 986,72	2 022,08	2 057,44	2 110,49	2 163,53	2 234,25	2 304,98	2 375,70	2 446,43
210	10	1 854,11	1 908,48	1 980,97	2 033,34	2 071,39	2 107,83	2 162,20	2 216,57	2 289,07	2 361,56	2 434,05	2 506,34
220	11	1 898,32	1 954,01	2 028,27	2 083,97	2 121,10	2 156,23	2 213,92	2 269,62	2 343,86	2 418,14	2 492,40	2 566,66
230	11B	1 966,72	2 043,07	2 122,86	2 181,21	2 220,11	2 259,01	2 317,35	2 373,70	2 453,50	2 531,29	2 609,09	2 686,89
240	12	2 073,13	2 136,12	2 217,46	2 278,46	2 319,12	2 359,79	2 420,79	2 481,79	2 563,12	2 644,45	2 725,79	2 807,12
250	13	2 163,53	2 227,18	2 312,05	2 375,70	2 418,14	2 460,57	2 524,22	2 587,87	2 672,74	2 757,61	2 842,48	2 927,35
260	13B	2 251,94	2 318,24	2 406,64	2 472,95	2 517,15	2 561,35	2 627,66	2 693,96	2 782,37	2 870,77	2 959,18	3 047,58
270	14	2 340,34	2 409,30	2 501,24	2 570,19	2 616,16	2 662,13	2 731,09	2 800,05	2 891,99	2 983,93	3 075,87	3 167,81
280	15	2 428,75	2 500,35	2 595,83	2 667,44	2 715,18	2 762,92	2 834,52	2 906,13	3 001,61	3 097,09	3 192,36	3 288,04
290	15B	2 517,15	2 591,41	2 690,42	2 764,68	2 814,19	2 863,70	2 937,96	3 012,22	3 111,23	3 210,25	3 309,26	3 408,27
300	16	2 603,56	2 682,47	2 785,02	2 861,93	2 913,20	2 964,48	3 041,39	3 118,30	3 220,85	3 323,40	3 425,95	3 528,30
310	17	2 693,96	2 773,52	2 879,61	2 959,18	3 012,22	3 063,26	3 144,83	3 224,93	3 330,46	3 436,36	3 542,65	3 648,73
320	18	2 782,37	2 864,38	2 974,20	3 056,42	3 111,23	3 166,04	3 248,26	3 330,48	3 440,10	3 549,72	3 659,34	3 768,96
340	19	2 870,77	2 955,64	3 066,80	3 153,67	3 210,25	3 266,82	3 351,69	3 436,56	3 549,72	3 662,88	3 776,04	3 889,20
360	20	3 047,58	3 137,75	3 257,98	3 348,16	3 408,27	3 466,39	3 559,56	3 648,73	3 768,96	3 889,20	4 009,43	4 129,66
		3 224,39	3 319,87	3 447,17	3 542,65	3 606,30	3 669,95	3 765,43	3 860,91	3 968,21	4 115,51	4 242,82	4 370,12

UGICT-CGT question 34



PRIME DE VACANCES

EXERCICE 2013

PRIMES DE VACANCES SUIVANT LA FORMULE :
PVA = 50 % SALAIRE DE BASE NETUEL AU POINT 1000 DU 01/05/2013, A LANCER ENNETE AU 01/07/2013
AVEC PARTIE FIXE DE 439,42 € ET MINIMUM DE 1027,39 €

POINT 1000 : 894,05
PRIME FORFAITAIRE BRUTE : 44,81
PARTIE FIXE BRUTE : 439,42
PVA MINIMUM BRUTE : 1 027,39

COEF	PALLIER	STAGE EMBAUCHE 100%	TTTULA RISATION 103%	5E CLASSE + 1 AN 107%	4E CLASSE + 3 ANS 110%	3E CLASSE + 5 ANS 112%	2E CLASSE + 10 ANS 114%	1E CLASSE + 15 ANS 117%	H. CLASSE A + 20 ANS 120%	H. CLASSE B + 24 ANS 124%	H. CLASSE C + 28 ANS 128%	H. CLASSE D + 32 ANS 132%	H. CLASSE E + 36 ANS 136%
155	3	1 201,04	1 223,26	1 252,89	1 275,11	1 289,92	1 304,74	1 326,96	1 349,18	1 378,84	1 408,44	1 438,07	1 467,70
165	3B	1 189,67	1 211,56	1 240,72	1 262,60	1 277,19	1 291,77	1 313,65	1 335,53	1 364,71	1 393,88	1 423,06	1 452,23
170	4	1 211,77	1 234,31	1 264,37	1 286,91	1 301,94	1 316,97	1 339,51	1 362,06	1 392,11	1 422,17	1 452,23	1 482,29
180	5B	1 253,97	1 279,64	1 311,67	1 335,33	1 351,45	1 367,56	1 391,23	1 415,10	1 445,92	1 476,75	1 507,58	1 542,40
185	6	1 278,07	1 302,60	1 335,31	1 359,85	1 376,20	1 392,56	1 417,09	1 441,62	1 474,33	1 507,04	1 539,75	1 572,46
195	7B	1 322,27	1 348,13	1 382,61	1 408,47	1 425,71	1 442,95	1 468,81	1 494,66	1 529,14	1 563,62	1 598,10	1 632,58
200	8	1 344,38	1 370,90	1 406,26	1 432,78	1 450,46	1 468,14	1 494,66	1 521,19	1 556,55	1 591,91	1 627,27	1 662,63
205	9	1 366,48	1 393,66	1 429,91	1 457,09	1 475,21	1 493,34	1 520,52	1 547,71	1 583,95	1 620,20	1 656,44	1 692,69
210	10	1 388,58	1 416,43	1 453,56	1 481,40	1 499,97	1 518,53	1 546,38	1 574,23	1 611,36	1 648,49	1 685,62	1 722,75
220	11	1 432,78	1 461,95	1 500,85	1 530,03	1 549,47	1 568,92	1 598,10	1 627,27	1 666,17	1 705,07	1 743,97	1 782,86
230	11B	1 476,98	1 507,48	1 548,15	1 578,65	1 598,98	1 619,31	1 649,81	1 680,31	1 720,98	1 761,65	1 802,31	1 842,98
240	12	1 521,19	1 563,01	1 595,45	1 627,27	1 648,49	1 669,71	1 701,53	1 733,36	1 775,79	1 818,23	1 860,66	1 903,09
250	13	1 565,39	1 598,54	1 642,74	1 675,89	1 698,00	1 720,10	1 753,25	1 786,40	1 830,60	1 874,81	1 919,01	1 963,21
260	13B	1 609,59	1 644,07	1 690,04	1 724,52	1 747,50	1 770,49	1 804,97	1 839,44	1 885,41	1 931,38	1 977,35	2 023,33
270	14	1 653,79	1 689,60	1 737,34	1 773,14	1 797,01	1 820,88	1 856,68	1 892,49	1 940,22	1 987,96	2 035,70	2 083,44
280	15	1 698,00	1 735,13	1 784,63	1 821,76	1 846,52	1 871,27	1 908,40	1 945,53	1 995,04	2 044,54	2 094,05	2 143,56
290	15B	1 742,20	1 780,65	1 831,93	1 870,38	1 896,02	1 921,66	1 960,12	1 998,57	2 049,85	2 101,12	2 152,40	2 203,67
300	16	1 786,40	1 826,18	1 879,23	1 919,01	1 945,53	1 972,05	2 011,88	2 051,62	2 104,66	2 157,70	2 210,74	2 263,79
310	17	1 830,60	1 871,71	1 926,52	1 967,63	1 995,04	2 022,44	2 063,55	2 104,66	2 159,47	2 214,28	2 269,09	2 323,90
320	18	1 874,81	1 917,24	1 973,82	2 016,25	2 044,54	2 072,83	2 115,27	2 157,70	2 214,28	2 270,86	2 327,44	2 384,02
340	19	1 963,21	2 008,30	2 068,41	2 113,50	2 143,56	2 173,61	2 218,70	2 263,79	2 323,90	2 384,02	2 444,13	2 504,25
360	20	2 051,62	2 099,35	2 163,01	2 210,74	2 242,57	2 274,40	2 322,13	2 369,87	2 433,52	2 497,18	2 560,83	2 624,48

UGICT-CGT question 36

FILIÈRE 7 MANAGEMENT

DOMAINE 7 1 MANAGEMENT DE PROXIMITÉ

Chaque métier participe à
au même objectif final :
la qualité de service
rendu et la satisfaction
de notre clientèle

FICHE MÉTIER N°

7117

CHEF DE QUART / SUPERVISEUR

>> Finalité

Superviser en temps réel, la production des lignes métro / tramway en veillant à l'application du programme d'exploitation dans le cadre du management de la sécurité, ou les opérations pilotées par le PC Sécurité

>> Missions

- S'assure de la mise en œuvre et du respect des programmes d'exploitation des lignes
- Supervise le traitement des incidents dans le respect des consignes et procédures
- Propose, rédige et fait appliquer des solutions pour les cas non répertoriés
- Gère la distribution d'énergie et déclenche les interventions pour assurer une exploitation nominale du réseau
- Anime en temps réel les équipes d'opérateurs et/ou de régulateurs en poste
- Encadre au métro et à la sécurité une équipe dédiée d'opérateurs et/ou de régulateurs : appui méthodologique, entretien, développement des compétences, communication
- Assure, à la demande, l'animation de formations techniques auprès des différentes populations de la filière opérations métro ou tramway

Les emplois
rattachés
à ce métier :

Chef de quart /
formateur PC métro
Superviseur PC
tramway
Superviseur PCS

>> Compétences clés

L'exercice de ce métier exige de savoir :

- Identifier les priorités et prendre des décisions en situation d'urgence
- Anticiper les problèmes, analyser les causes et proposer des solutions adaptées
- Se conformer à des consignes et procédures
- Animer des réunions de débriefing d'incidents
- Encadrer et animer une équipe
- Développer des relations de coopération avec l'ensemble des acteurs internes et externes

Il s'appuie sur la connaissance :

- Du règlement d'exploitation du métro et du tramway
- De la gestion de l'énergie